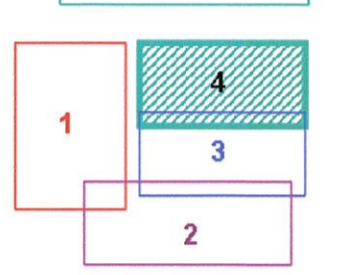


COMMUNE DE TENDE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

PLAN DE ZONAGE Fond cadastral

PLANCHE 4



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Frédéric MAC KAIN

Echelle : 1/5000

Juillet 2016

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 19 JUILLET 2010
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 OCTOBRE 2015
ENQUÊTE DU : 1ER FÉVRIER 2016 AU : 4 MARS 2016
APPROBATION DU PPRN : 12 JUL. 2016
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU - RISQUES



LEGENDE

- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs/pierrres
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa autre que la chute de blocs/pierrres
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa de chute de blocs/pierrres et au moins un autre aléa
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention

Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
 Ep : Chute de pierres
 G : Glissement
 R : Ravinement
 * : cf règlement (pièce n°2.2)

NR ZONE NON REGLEMENTEE

